

# Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt huit octobre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt et un octobre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

**Étaient présents :** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge  
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHEIL Jean Pierre  
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

**Membre excusé :** Mr BREUX Sylvain

**Membre absent :** Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 21 octobre 2022

**Secrétaire de séance :** Mr BOUTY Serge

### Délibération 2022/056 en date du 28 octobre 2022

#### Réfection du mur du cimetière : étude de devis et demande de subventions auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD et auprès des services de l'Etat au titre de la DETR

Madame le maire rappelle que le 2 avril 2021 une délibération avait été prise pour entreprendre des travaux sur le mur du cimetière, dont l'état dégradé avait été constaté. Lors du Conseil Municipal en date du 21 septembre 2022, l'entreprise Tonkinson avait été retenue pour la réalisation des travaux. L'entrepreneur a informé la mairie le 1er octobre de sa cessation d'activité, en raison de problèmes de santé. Il convient donc de retenir une autre entreprise.

Madame le maire présente la devis actualisé de l'entreprise Perpillou : 1775 € HT .

#### **A l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- De retenir la proposition de l'entreprise Perpillou pour un montant de 1775 € HT pour la réfection du mur du cimetière et la dalle béton.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette proposition.
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de travaux estimés à 1775 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD pour un montant de travaux estimés à 1775 € HT.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

En Mairie le 2 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture Le Maire  
087-218705804-20221028-2022-056-DE  
Date de télétransmission : 03/11/2022  
Date de réception préfecture : 03/11/2022

